

HABITAT - ECONOMIE - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE - MOBILITE - TOURISME

SCOT Nord Haute-Marne

Schéma de Cohérence Territoriale



Réunion publique :
Présentation du Document
d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Mai 2025

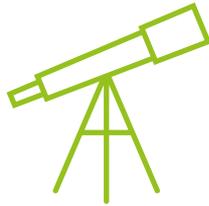


Mot d'introduction



Un Schéma de Cohérence Territoriale c'est...

Un projet de territoire
partagé pour les 20 ans
à venir



Un document de référence
pour les politiques publiques
dont il assure la cohérence...



...En respectant les
principes du
développement durable



Il décline à son échelle les
grands schémas qui
s'imposent à lui



Il fixe les objectifs et les orientations
qui doivent être déclinés dans les
documents d'urbanisme locaux
(PLUi / PLU...)

Pourquoi le SCoT me concerne au quotidien ?

Il traite de l'aménagement de mon territoire de manière transversale :



De quoi est composé un SCoT ?



Du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** : grandes orientations politiques à horizon 2050



Du **Document d'Orientation et d'Objectifs** : document opposable déclinant concrètement le PAS en prescriptions et recommandations



D'**annexes** : diagnostic territorial, état initial de l'environnement, justification des choix...

Déroulé de la réunion publique de ce soir

- Présentation du **déroulement de la démarche SCoT** : ce que c'est, les grandes étapes, la finalité (10 min)
- Présentation du **Document d'Orientation et d'Objectifs** entrecoupée de séquences de questions / réponses (1h15)

Fin de réunion prévue à 20h

Quelques règles pour le bon déroulement de la réunion publique

- **Écoutons-nous attentivement et respectons les différents temps**



Les temps de présentation sont suivis de temps d'échanges : écoutons-nous avant tout.

- **Ne nous jugeons pas, soyons bienveillants**



Bienveillance et accueil respectueux sont attendus entre toutes les personnes présentes.

- **Partageons la parole**



La parole sera donnée par les animateurs.
Priorité à celles et ceux qui n'ont pas participé.

- **Posons une parole synthétique en restant dans le sujet**



1-2 mins max. pour les participants.
2-3 mins max. pour les intervenants.



Présentation du déroulement de la démarche SCoT

1a

Le SCoT, un document encadré... et qui encadre

Lois (SRU, Grenelle, ALUR, ELAN Climat et Résilience...)
Documents supra-territoriaux (SRADDET, PPRI...)

Limitation de la consommation d'espace,
préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, développement durable

COMPATIBILITÉ

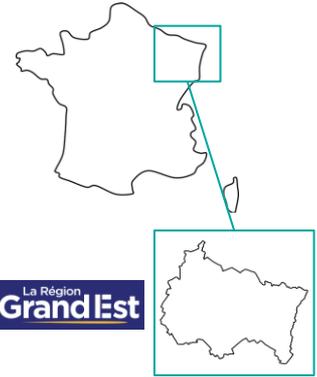
Schéma de Cohérence Territoriale

COMPATIBILITÉ

Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux

CONFORMITÉ

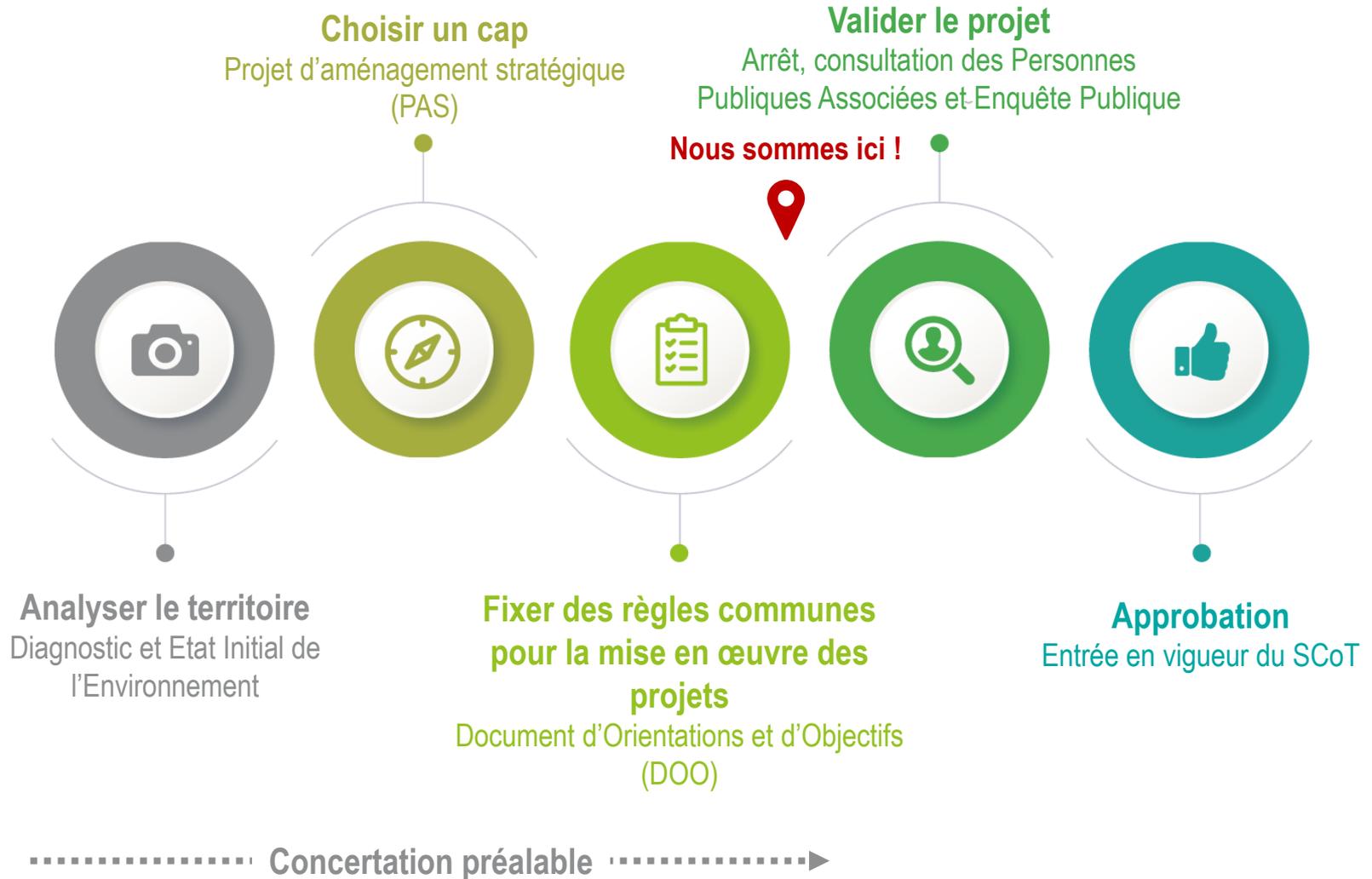
Permis de construire / Opérations d'aménagement / Lotissements
ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)



La Région
Grand Est



Une démarche en plusieurs temps

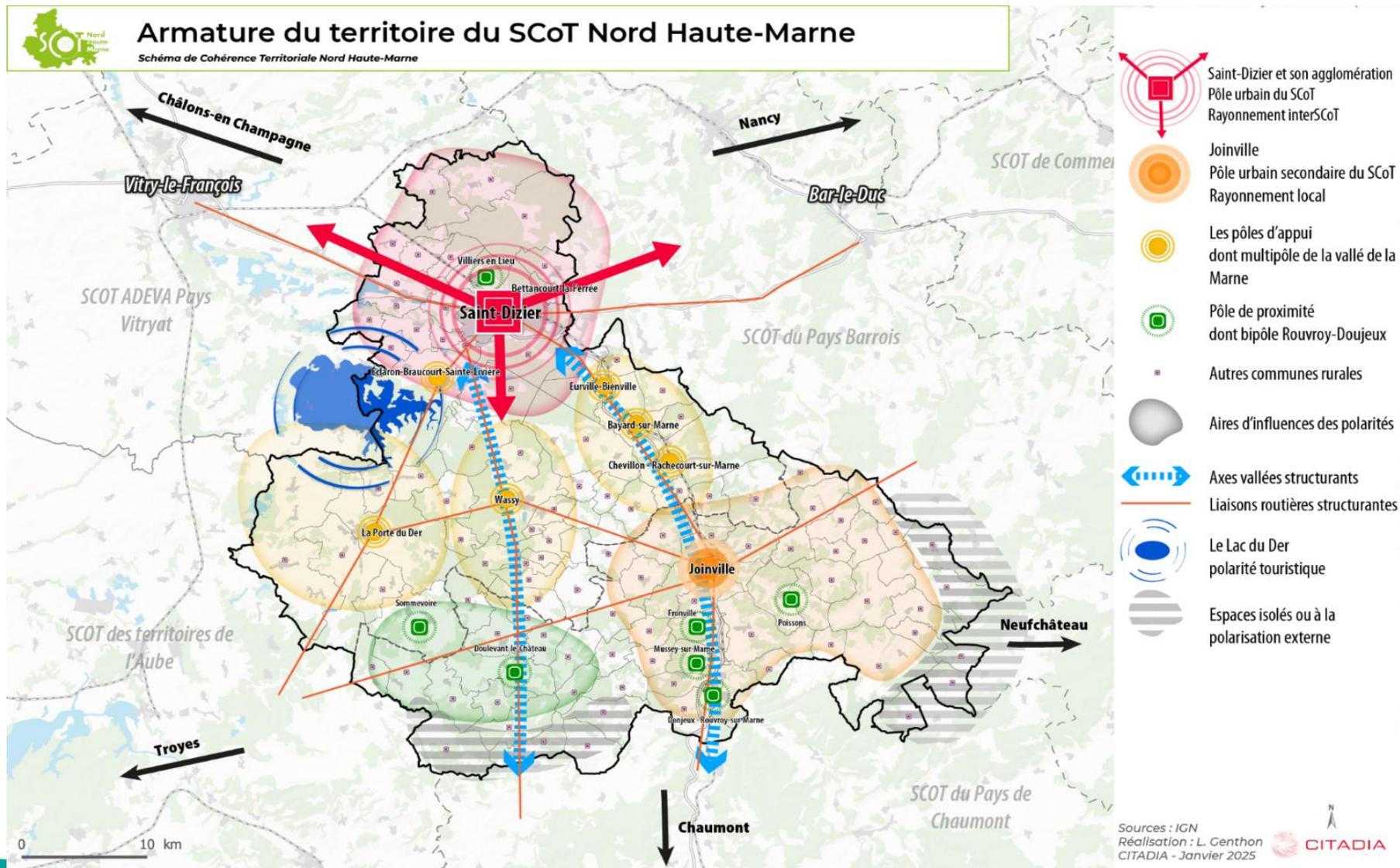




Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

1b

Le socle du SCoT : Conforter une logique territoriale de proximité et de complémentarité en s'appuyant sur les centralités du Nord Haute-Marne



3 axes :

- Axe 1 : Réunir les conditions d'un **développement économique** durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement
- Axe 2 : Répondre aux besoins de la population en **habitat** pour enrayer la baisse démographique du territoire, dans une logique de sobriété foncière
- Axe 3 : Préserver les **ressources et le cadre de vie** pour développer identité et notoriété territoriales

2 composantes transversales :

- La santé
- L'environnement





Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs

2

Qu'est-ce que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ?



- ❑ **Instrument de mise en œuvre** des orientations stratégiques et **des choix politiques** définis dans le Projet d'Aménagement Stratégique.



- ❑ **Pièce opposable** du SCoT, qui s'impose aux documents d'urbanisme et de planification (Plan Local d'Urbanisme par exemple) et à certaines opérations d'aménagement.



- ❑ La possibilité de **hiérarchiser le niveau d'encadrement** des documents d'urbanisme et de planification en distinguant :
 - Les **prescriptions** : mise en œuvre obligatoire
 - Les **recommandations** : mise en œuvre conseillée

La structure du DOO

Des règles pour un développement équilibré du territoire, s'appuyant sur 3 thématiques principales :

Chapitre 1

Les activités économiques

y compris agricoles et commerciales

Chapitre 2

Les autres principaux lieux de vie et leur rapprochement

(offre de logements, mobilité, équipements, services et densification)

Chapitre 3

La transition écologique et énergétique

y compris la valorisation des paysages et la gestion économe de l'espace (objectifs chiffrés liés à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers)

et 1 bloc spécifique :

Chapitre 4

Le SCoT Nord Haute Marne est concerné par la loi Littoral (Lac du Der)

1. Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement

1. Conforter les vocations économiques du territoire et contribuer à son développement dans une logique de complémentarité

Prescription :

→ Valoriser en priorité le **potentiel d'accueil existant**, les créations d'espaces à vocation économiques seront **justifiées** au regard des potentialités foncières et de requalification présentes dans les espaces économiques existants



1. Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement



2. Soutenir le tissu de petites et moyennes entreprises et permettre la diversification des activités économiques

Prescription :

Veiller à l'accueil et au maintien d'activités économiques de proximité :

→ permettre la mixité fonctionnelle des espaces (plusieurs types d'activité sur une même zone)



1. Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement

3. Assurer la préservation et le redéploiement des commerces de proximité

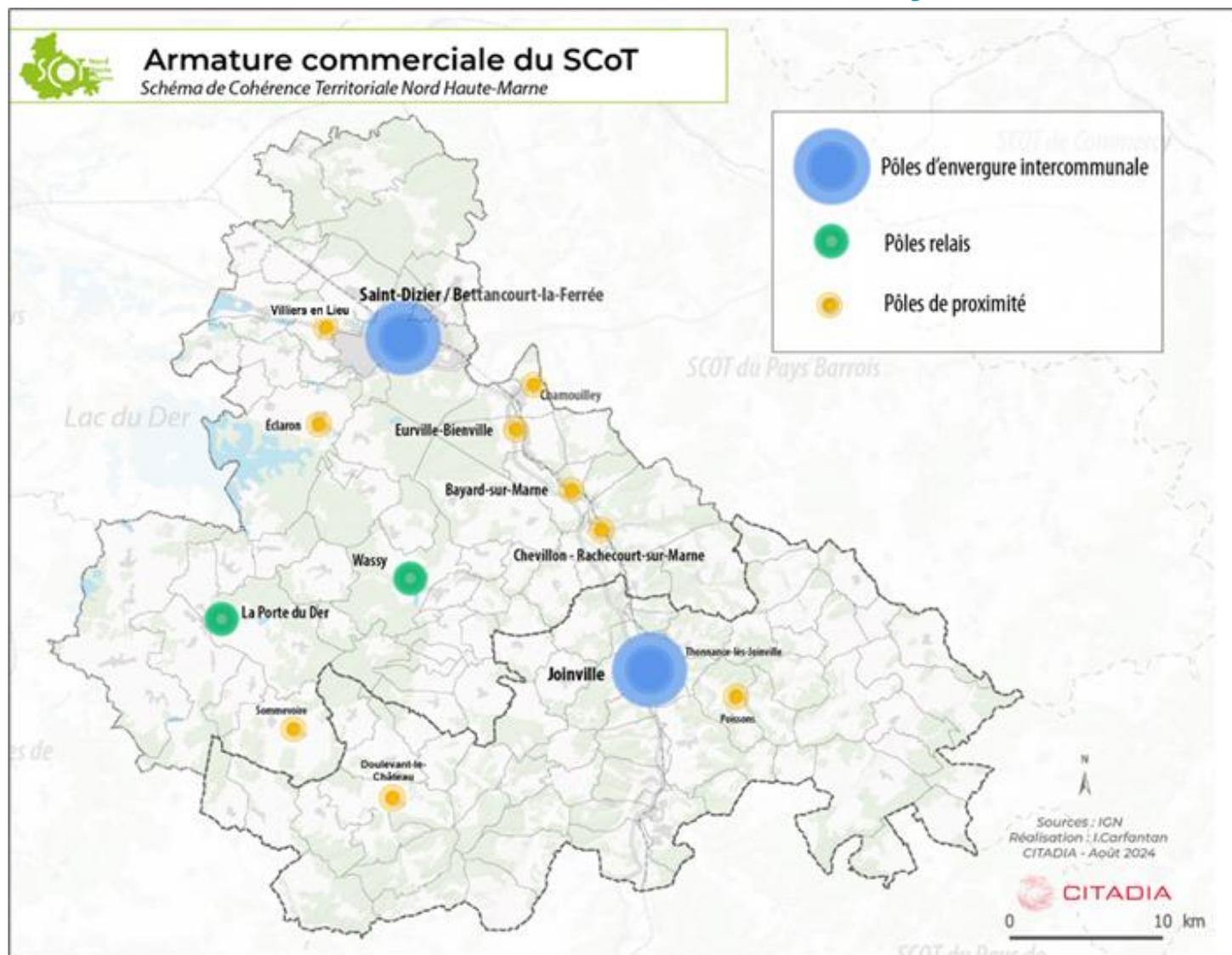
Prescriptions :

→ Privilégier la **requalification et l'intensification des sites commerciaux existants** à toute nouvelle extension urbaine pour du développement commercial

→ **Interdire de nouvelles zones** commerciales de périphérie



1. Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement



1. Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement



4. Conforter les pôles et les services touristiques du territoire

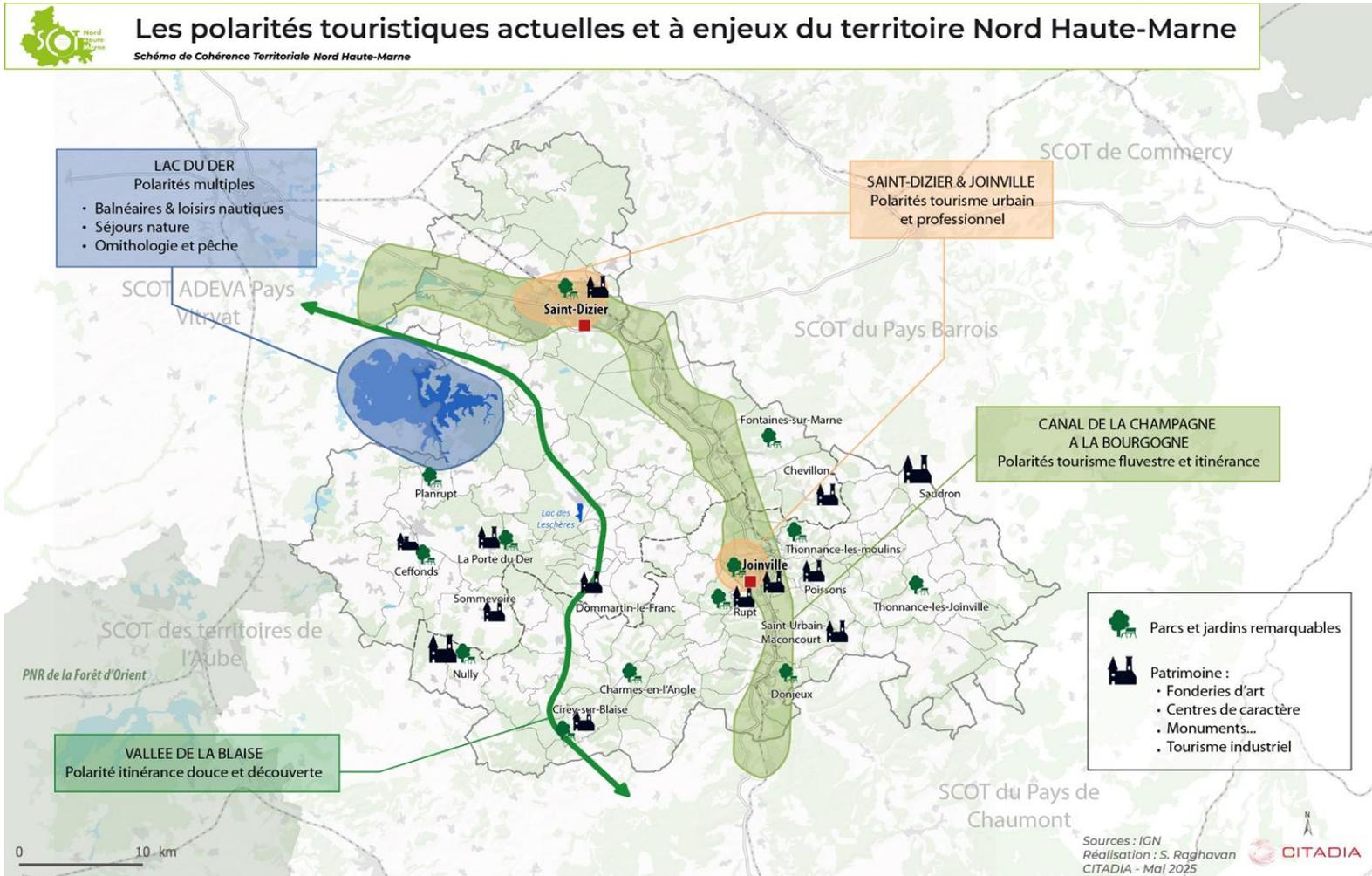
Prescriptions :

→ Identifier les espaces les plus favorables à l'**implantation des hébergements** en fonction de leur type

→ Développer et sécuriser les **mobilités douces** touristiques

1. Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement

4. Conforter les pôles et les services touristiques du territoire



1. Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement

5. Valoriser les ressources agricoles et soutenir l'agriculture locale

Prescription :

→ Protéger les interfaces entre zones agricoles et zones urbanisées et à urbaniser (principe de transition paysagère et/ou environnementale)

6. Faire du Syndicat Nord Haute-Marne, un territoire d'excellence sur le plan énergétique

Prescription :

→ Développer les énergies renouvelables et de récupération dans le respect des équilibres environnementaux

1. Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement

7. Valoriser les ressources forestières locales et préserver les fonctions et services rendus par les écosystèmes forestiers

Prescription :

→ Recenser et protéger les forêts qui constituent des éléments paysagers et naturels remarquables ou emblématiques



2. Objectifs et orientations destinés à répondre aux besoins de la population en matière d'habitat, d'équipements et services, et de mobilité

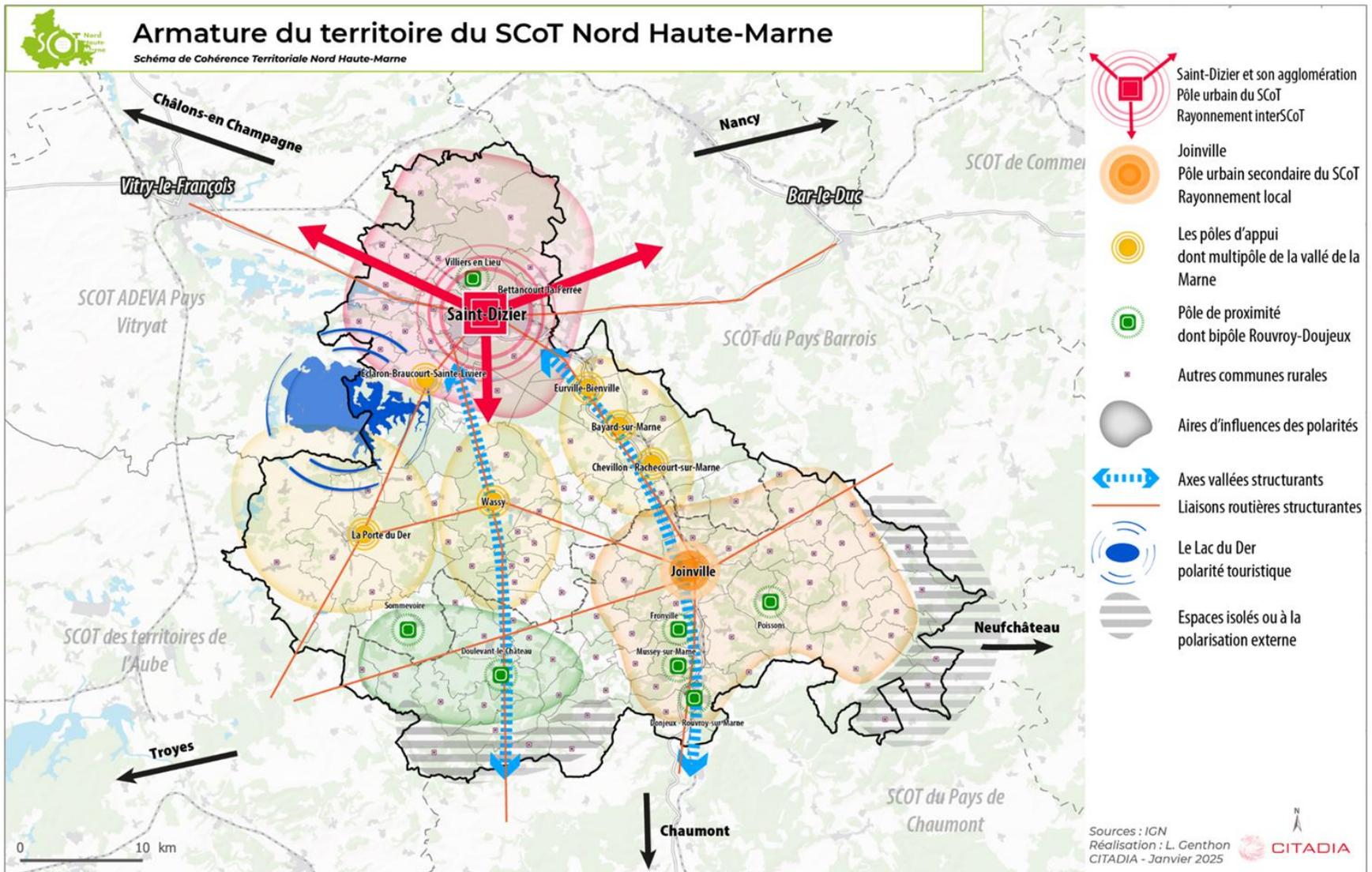
1. Orientations et objectifs relatifs à l'affirmation d'une organisation solidaire et équilibrée du territoire

Prescription :

→ Proposer une offre de logements :

- prioritairement en **renouvellement de l'existant**
- en intégrant les enjeux de **proximité, de mobilité, d'emplois, d'accès aux équipements et aux services** pour équilibrer le développement résidentiel sur le territoire (localisation préférentielle au sein de pôles)

2. Objectifs et orientations destinés à répondre aux besoins de la population en matière d'habitat, d'équipements et services, et de mobilité



2. Objectifs et orientations destinés à répondre aux besoins de la population en matière d'habitat, d'équipements et services, et de mobilité

2. Orientations de la politique de mobilité dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile

Prescriptions :

→ Renforcer les moyens permettant la pratique du **covoiturage** :

- préciser les sites pertinents pour l'accueil du covoiturage

→ Renforcer le **maillage cyclable** :

- identifier et valoriser les cheminements piétons et cyclables



3. Objectifs et orientations en faveur des transitions écologique et énergétique et du cadre de vie

1. Mettre en place une stratégie d'adaptation pour un développement résilient du territoire soucieux du bien-être des habitants

Prescription :

→ Prendre en compte les **risques naturels** dans l'aménagement du territoire et anticiper leur aggravation liée au changement climatique (risque inondation, retrait-gonflement des argiles, feux de forêt)

- développer la connaissance locale
- éviter l'urbanisation dans les zones exposées au risque



3. Objectifs et orientations en faveur des transitions écologique et énergétique et du cadre de vie

2. Protéger durablement le socle agronaturel du territoire et les composantes de la trame verte et bleue

Prescriptions :

- Préserver la **végétation dans les villes et villages** : privilégier l'utilisation d'essences locales adaptées aux milieux
- Protéger les **réservoirs de biodiversité**



3. Objectifs et orientations en faveur des transitions écologique et énergétique et du cadre de vie

3. Préserver et valoriser les paysages et l'identité du territoire

Prescriptions :

→ Préserver et valoriser le **caractère patrimonial** du territoire (monuments historiques et leur périmètre)

→ Valoriser les **entrées de villes**



3. Objectifs et orientations en faveur des transitions écologique et énergétique et du cadre de vie



4. Structurer une destination touristique « Nord Haute-Marne » pour développer identité et notoriété territoriale

Prescription :

→ Trouver l'équilibre entre tourisme et biodiversité en limitant l'impact humain sur des sites à forte notoriété :

- favoriser les continuités écologiques dans les opérations d'aménagement touristique

4. Objectifs et orientations destinés à prendre en compte la dimension littorale lacustre du territoire

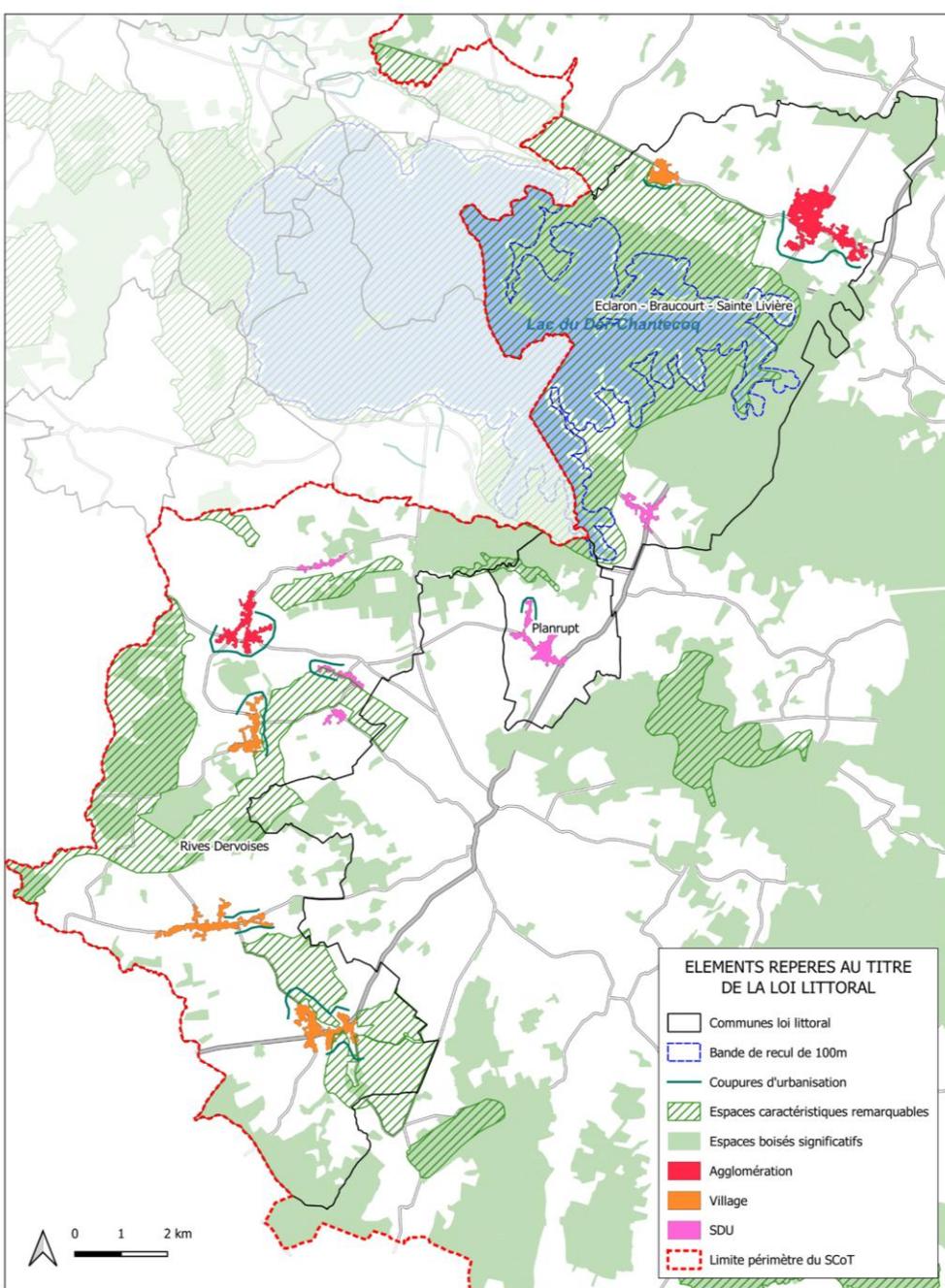
Le SCoT identifie 3 communes littorales limitrophes du Lac du Der qui sont concernées par l'application de la loi Littoral :

- Eclaron-Braucourt-Sainte Livière
- Planrupt
- Rives Dervoises (Droyes)

1. Des possibilités d'urbanisation spécifiques selon l'identification des agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés (SDU)
2. Le maintien de coupures d'urbanisation
3. La protection de la bande des 100m, des espaces remarquables caractéristiques, et des espaces proches du rivage
4. Les capacités d'accueil du territoire

ELEMENTS REPERES AU TITRE DE LA LOI LITTORAL

-  Communes loi littoral
-  Bande de recul de 100m
-  Coupures d'urbanisation
-  Espaces caractéristiques remarquables
-  Espaces boisés significatifs
-  Agglomération
-  Village
-  SDU
-  Limite périmètre du SCoT



ELEMENTS REPERES AU TITRE DE LA LOI LITTORAL

-  Communes loi littoral
-  Bande de recul de 100m
-  Coupures d'urbanisation
-  Espaces caractéristiques remarquables
-  Espaces boisés significatifs
-  Agglomération
-  Village
-  SDU
-  Limite périmètre du SCoT

Et après ?



Nous sommes ici

Finalisation DOO



27 mai

Arrêt du SCoT

Phase d'approbation



18 décembre

Approbation
du SCoT

juin - septembre

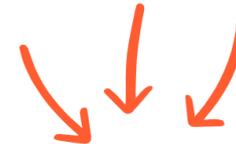


Consultation des
partenaires

septembre - novembre



Enquête publique



Donnez votre avis !



Merci de votre attention